



Séance extraordinaire du 21 août 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Ascension, tenue au lieu ordinaire des délibérations, le 21 août 2023, à 17 h 30, à la salle du conseil située au 58, rue de l'Hôtel-de-Ville, à L'Ascension.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 du Code municipal du Québec les conseillers et conseillères suivants :

| | |
|------------------------------|------------|
| Monsieur Yves Leduc | poste no 1 |
| Madame Marie-Claude Bélanger | poste no 2 |
| Madame Danielle Tremblay | poste no 3 |
| Monsieur Guy Gauthier | poste no 4 |
| Monsieur Raynald Stockless | poste no 5 |
| Madame Annie Chevalier | poste no 6 |

sous la présidence de monsieur le maire Jacques Allard.

Monsieur Jean-Pierre Valiquette, directeur général et greffier trésorier, est également présent.

Le directeur général et greffier trésorier certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié tel que requis par la loi.

1

RÉSOLUTION 2023-08-183 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Modification du règlement numéro 2023-550 décrétant des dépenses en immobilisation de 2 786 000 \$ et un emprunt de 2 786 000 \$ pour l'agrandissement et la réfection de la caserne de pompiers et du garage municipal
3. Période de questions
4. Levée de la séance.

Il est proposé par monsieur Yves Leduc et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2

RÉSOLUTION 2023-08-184 MODIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-550 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION DE 2 786 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 2 786 000 \$ POUR L'AGRANDISSEMENT ET LA RÉFECTION DE LA CASERNE DE POMPIERS ET DU GARAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'amender le règlement numéro 2023-550 afin de corriger une erreur de transcription;



Séance extraordinaire
du 21 août 2023

CONSIDÉRANT que la Municipalité de l'Ascension a décrété, par le biais du règlement numéro 2023-550, une dépense de 2 786 000 \$ et un emprunt de 2 786 000 \$ pour l'agrandissement et la réfection de la caserne de pompiers et du garage municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu,

QUE le sixième « ATTENDU que » du règlement devrait être retiré ;

QUE l'article 4 du règlement est remplacé par le suivant : « Aux fins d'acquitter les sommes décrétées par le présent règlement, le Conseil est autorisé à emprunter une somme de 2 786 000 \$ sur une période de 25 ans »;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

3 PÉRIODE DE QUESTIONS

**4 RÉOLUTION 2023-08-184
LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par madame Danièle Tremblay et résolu de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 17h33.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, Jean-Pierre Valiquette, directeur général et greffier trésorier de la municipalité de L'Ascension, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Jean-Pierre Valiquette
Directeur général et greffier-trésorier

Jacques Allard,
Maire

Jean-Pierre Valiquette
Directeur général et
Greffier trésorier



Séance extraordinaire
du 21 août 2023

Je, soussigné, Jacques Allard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jacques Allard
Maire